

Convocation des Elus
le : 5/05/2022
Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le :

ETABLISSEMENT PUBLIC
INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 02 juin 2022

**Approbation par le Conseil d'administration de l'Etablissement public
interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine de la prise de participation de
la SEM Citallios au capital de la SEM patrimoniale –Yvelines
Développement**

Le Conseil d'Administration

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1521- 1 et L. 1524-5 ;

Vu le Code de commerce, et notamment les articles L.225-1 et suivants,

Vu les statuts de la société Citallios et notamment l'article 2 ;

Vu les statuts de la société Yvelines Développement et notamment l'article 2 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de la SAEM.Citallios en date du 14 décembre 2021 qui a approuvé le principe de la prise de participation de Citallios dans la SEM patrimoniale-Yvelines développement ;

Vu le courrier de la société CITALLIOS sollicitant l'EPI Yvelines/Hauts-de-Seine en sa qualité d'actionnaire et de membre de son Conseil d'administration ;

Vu le rapport de Monsieur le Président de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine;

Vu le projet de délibération par lequel il est proposé d'approuver la prise de participation de la SAEM Citallios au capital de la SEM Patrimoniale – Yvelines Développement et d'autoriser les représentants de l'EPI Yvelines/Hauts-de-Seine au Conseil d'administration à approuver les décisions nécessaires à cette prise de participation ;

Considérant que la société Yvelines Développement porte un actif originel qui affiche une rentabilité supérieure aux prévisions initiales du fait de son remplissage à 100% dès sa livraison, la société Yvelines Développement s'étant dès lors construite une véritable compétence de gestion d'actif ;

Considérant le projet de la société Yvelines Développement de doter sa filiale Yvelines Immobilier en fonds propres afin de procéder à l'acquisition et/ou à la montée au tour de table de trois actifs identifiés ;

Considérant que la prise de participation envisagée par la société Citallios s'inscrit pleinement dans son objet social avec une logique forte de complémentarité avec l'activité de la société Yvelines Développement et le projet porté via sa filiale pour trois raisons majeures :

- Le développement des affaires par une plus grande proximité avec les enjeux et opportunités du territoire en matière de développement économique (fertilisation croisée).
- L'apprentissage pour la société CITALLIOS sur les ressorts du développement économique, en phase avec des attentes grandissantes de ses clients.
- La contribution à la stratégie de désintermédiation que veut mettre en place la société CITALLIOS sur le tertiaire.

La commission développement économique, tourisme, entendue,

DELIBERE :

Article 1 : Le Conseil d'administration de l'EPI autorise la prise de participation de la SAEM Citallios dans la SEM Patrimoniale – Yvelines Développement à hauteur de 1 % du capital social, soit un montant de 250 000 € correspondant à 25 000 actions pour une valeur nominale de 10 €

Article 2 : Le Conseil d'administration autorise ses représentants au sein du Conseil d'administration de la SAEM Citallios à approuver les décisions nécessaires à cette prise de participation et plus généralement à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Président de l'Etablissement public interdépartemental
Yvelines/Hauts-de-Seine



Pierre BEDIER
Président du Conseil départemental
des Yvelines

MIGNON Celine - DIVERS/EPI/SG

De: secretariatgeneral <secretariatgeneral@epi78-92.fr>
Envoyé: mardi 7 juin 2022 14:54
À: MIGNON Celine - DIVERS/EPI/SG
Objet: TR: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2022-EPI-CA-225

De : notifascl@fast.efast.fr [mailto:notifascl@fast.efast.fr]

Envoyé : mardi 7 juin 2022 11:07

À : BEDIER Pierre <PBEDIER@Yvelines.fr>; secretariatgeneral <secretariatgeneral@epi78-92.fr>; SMITH Julie - EPI <j.smith@epi78-92.fr>; s.queruel@epi78-92.fr; BENOIT Dominique - EPI <d.benoit@epi78-92.fr>

Objet : Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2022-EPI-CA-225

':. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2022-EPI-CA-225, télétransmis par Georges SIFFREDI. Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-200062081-20220602-2022-EPI-CA-225-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2022-EPI-CA-225

Objet : APPROBATION PAR LA CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPI 78/92 DE LA PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEM CITALLIOS AU CAPITAL DE LA SEM PATRIMONIALE YVELINES DEVELOPPEMENT

Date de décision : 02/06/2022

Date de transmission : 07/06/2022

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes / 8.8. Environnement

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>